



noyb - European Center for Digital Rights
Goldschlagstraße 172/4/3/2
1140 Vienne
AUTRICHE

Autorité de Protection des Données (APD)
Drukpersstraat 35
1000 Bruxelles, Belgique

Par e-mail : contact@apd-gba.be

Vienne, le 17.07.2025

Numéro de dossier *noyb* : **C100-01**

Plaignant:

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Compte Aliexpress : [REDACTED]

Numéro d'Utilisateur : [REDACTED]

Adresse électronique : [REDACTED]

Représentée en vertu de
Article 80(1) RGPD par :

noyb - European Center for Digital Rights
Goldschlagstraße 172/4/3/2, 1140 Vienne, Autriche

Défenderesse :

Alibaba.com Singapore E-Commerce Private Limited
51 Bras Basah Road #04-08 Lazada One Singapore, 189554
Singapour

Objet :

Droit d'accès - Article 15 RGPD
Transparence des informations, de la communication et
des modalités d'exercice des droits de la personne con-
cernée - Article 12(1) RGPD.

PLAINTÉ

1. REPRESENTATION

1. *noyb* – European Center for Digital Rights est une organisation à but non lucratif active dans le domaine de la protection des droits et libertés des personnes concernées, dont le siège social est situé à Goldschlagstraße 172/4/3/2, 1140 Vienne, Autriche, numéro d'enregistrement ZVR : 1354838270 (ci-après : "*noyb*") (**annexe 1**).
2. *noyb* représente la plaignante en vertu de l'article 80(1) RGPD (**annexe 2**).

2. FAITS RELATIFS À L'AFFAIRE

2.1. La Défenderesse ("*AliExpress Singapore*" ou "*AliExpress*")

3. Alibaba est une multinationale "*principale plateforme mondiale de commerce électronique de détail permettant aux consommateurs d'acheter directement auprès de fabricants du monde entier*", selon son site web.¹ Plus précisément, Alibaba fournit aux utilisateurs l'accès à une plateforme de commerce électronique appelée AliExpress, sur laquelle les utilisateurs peuvent vendre ("*Vendeur*") ou acheter ("*Acheteur*") une variété de biens.
4. Alibaba.com Singapore E-Commerce Private Limited (ci-après : "*la Défenderesse*" ou "*AliExpress Singapore*" ou "*AliExpress*") fait partie du groupe Alibaba International Digital Commerce Group, qui est l'un des six groupes d'Alibaba Group Holding Limited (ci-après : "*Alibaba Group*").² Pour être accessible dans le monde entier et en fonction de la portée de l'activité commerciale, Alibaba Group agit par l'intermédiaire de ses filiales, telles que la Défenderesse, AliExpress Russia Holding Private Limited (Singapour), AliExpress E-Commerce One Pte. Ltd (Singapour) et Hangzhou Alibaba Advertising Co. (Hangzhou, Chine).
5. Les principaux organes du Groupe Alibaba chargés de la protection des données, à savoir le Comité de conformité et de gestion des risques du Conseil d'administration, ainsi que le Groupe de travail sur la gestion globale des risques et le Président du Département de la sécurité, sont tous basés en Chine.³
6. "*AliExpress.com* ("*AliExpress*" ou, la "*Plateforme*") est une plateforme business to consumer (ou "*B2C*") qui met en relation et facilite les ventes et les achats entre les vendeurs professionnels (ou "*Vendeurs*") et les acheteurs consommateurs (ou "*Acheteurs*")." (**Annexe 3**, Introduction). En proposant sa Plateforme aux utilisateurs de l'UE/EEE, AliExpress Singapour offre des biens et des services aux personnes concernées dans l'Union, comme décrit à l'Article 3(2)(a) RGPD. Par conséquent, le RGPD est applicable. Le fait qu'AliExpress offre explicitement son ser-

¹ <https://www.alibabagroup.com/en-US/about-alibaba-businesses-1747705938191581184>

² <https://www.alibabagroup.com/en-US/about-alibaba-businesses>

³ Rapport environnemental, social et de gouvernance d'Alibaba. 2024, [lien](#), p. 150 et p. 158.

vice de Plateforme aux personnes concernées dans l'Union est (entre autres) confirmé par le fait que sa politique de confidentialité s'adresse clairement aux utilisateurs de l'UE/EEE.⁴

7. Sur la base de rapports publics largement disponibles, la Plaignante suppose que l'établissement principal de la Défenderesse au sein de l'Union est situé en Belgique. Un établissement situé dans la ville belge de Liège (une filiale d'Alibaba Group, appelée Cainiao Smart Logistics Network Limited,⁵ également connue sous le nom de AliExpress' European hub ou Cainiao Liège eHub⁶) est chargé de gérer les achats des clients européens d'AliExpress Singapour.⁷ S'il peut exister d'autres bureaux de vente plus petits d'Alibaba en Europe, il n'y a aucune indication d'un établissement similaire, et encore moins, plus grand, que le hub de Liège ou d'un quelconque pouvoir décisionnel quant aux finalités des moyens de traitement en Europe.

2.2. La Plaignante

8. La Plaignante est une *Acheteuse* de la "Plateforme" depuis [REDACTED]. Pour utiliser la Plateforme et y acheter des produits, la Plaignante a dû créer un compte et fournir des données à caractère personnel à cet effet. Conformément à la politique de confidentialité de la Plateforme, celle-ci collecte et traite des données personnelles, telles que des données de contact (nom, adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail), des données financières (données de paiement), des données de passeport ou de carte d'identité (utilisées pour la vérification de l'utilisateur) et des informations relatives à l'utilisation de la Plateforme et aux médias sociaux (**Annexe 3A, Annexe 3B, Annexe 3C** Section A).
9. La résidence habituelle de la Plaignante étant située dans l'UE/EEE, les données à caractère personnel de la Plaignante sont traitées, en particulier, par le lieu de son administration centrale à Singapour par AliExpress Singapour (**Annexe 3A, Annexe 3B, Annexe 3C** Introduction).⁸
10. Le [REDACTED], la Plaignante a tenté d'accéder à ses données à caractère personnel. Pour ce faire, la Politique de confidentialité (**Annexe 3A, Section O, Annexe 3B, Annexe 3C** Section P) l'a dirigée vers le site web <https://privacy.aliexpress.com/>, où elle pouvait télécharger une "Copie des données

⁴ **Annexe 3A, Annexe 3B, Annexe 3C** par exemple la Section J.

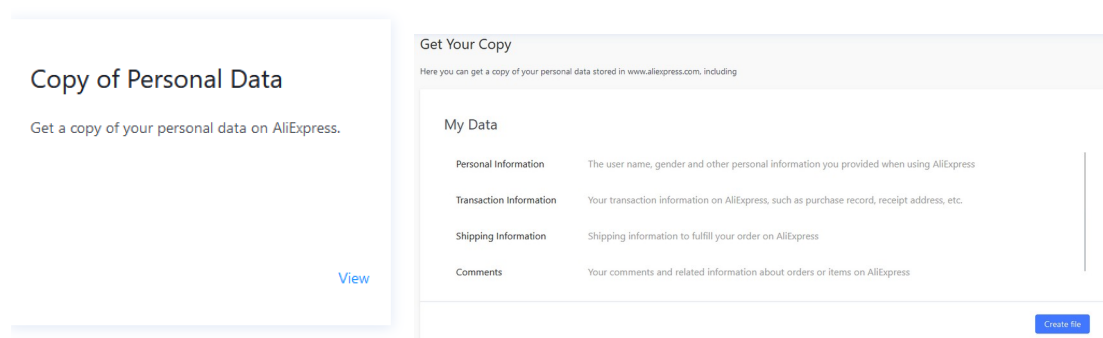
⁵ <https://www.alibabagroup.com/en-US/about-alibaba-businesses> ; <https://global.cainiao.com/>

⁶ <https://www.linkedin.com/showcase/cainiao-liege-ehub/>

⁷ <https://www.ft.com/content/256ee824-9710-49d2-a8bc-f173e3f74286> ; https://www.reddit.com/r/Aliexpress/comments/lvayiu/why_is_everything_coming_to_europe_being_sent_to/?rdt=49110 ; <https://www.belganewsagency.eu/belgian-intelligence-monitors-alibaba-hub-over-espionage-concerns>

⁸ "Si vous êtes un membre inscrit de la Plateforme, et que (a) vous venez d'un lieu autre que la Chine continentale, et les États-Unis ; ou (b) vous accédez à la Plateforme et l'utilisez depuis l'une des Juridictions concernées, vous passez un contrat avec Alibaba.com Singapore E-Commerce Private Limited [...]" (**Annexe 3A, Annexe 3B, Annexe 3C** Introduction).

personnelles" après s'être connectée avec les détails de son compte (**Capture d'écran 1-2**).⁹ Après avoir téléchargé les fichiers, il s'est avéré qu'AliExpress Singapour avait fourni à la Plaignante un fichier compromis, qui ne pouvait être ouvert qu'une seule fois.¹⁰



Capture d'écran 1-2. La Plaignante a appuyé sur le bouton "View" sous "Get a copy of your personal data on AliExpress", ce qui l'a conduite à une page web où elle a appuyé sur le bouton "Create File" pour recevoir une "Copy of Personal data".¹¹

11. Étant donné que le téléchargement d'une "Copie des données à caractère personnel" ne fournissait à la Plaignante aucune information au titre de l'article 15(1) ou (3) RGPD, elle a décidé d'envoyer une demande d'accès au titre de l'article 15 RGPD [REDACTED] (**annexe 4A**). La demande d'accès a été envoyée à DataProtection.AE@aliexpress.com, l'adresse fournie dans la politique de confidentialité de la Défenderesse (**annexe 3A**, section O).
12. La Défenderesse a envoyé un message "généré par un programme de réponse automatique" à cette demande d'accès de la Plaignante [REDACTED] (**Annexe 4B**).
13. Le [REDACTED], la Défenderesse a répondu à la demande d'accès par courriel. Dans ce courriel, la Défenderesse a renvoyé la Plaignante aux informations contenues dans sa politique de confidentialité et à la possibilité de télécharger une "copie des données à caractère personnel" (ce qui, comme il est indiqué ci-dessus, n'a pas permis à la Plaignante d'obtenir une copie de ses données à caractère personnel en pratique) (**annexe 4C**).

⁹ [https://privacy.aliexpress.com/home#/à laquelle elle a accédé](https://privacy.aliexpress.com/home#/à%20laquelle%20elle%20a%20accédé) après avoir cliqué sur le bouton "Voir" sous "Obtenir une copie de vos données personnelles sur AliExpress" : <https://privacy.aliexpress.com/home#/request/backup> où elle a appuyé sur "Créer un fichier" pour télécharger une "Copie des données personnelles".

¹⁰ Par conséquent, la plaignante n'est pas en mesure d'ajouter ce fichier en annexe à la présente réclamation.

¹¹ [https://privacy.aliexpress.com/home#/auquel on accède après avoir cliqué sur le](https://privacy.aliexpress.com/home#/auquel%20on%20accède%20après%20avoir%20cliqué%20sur%20le) bouton "Voir" sous "Obtenir une copie de vos données personnelles sur AliExpress" : <https://privacy.aliexpress.com/home#/request/backup> où elle a appuyé sur "Créer un fichier" pour télécharger une "Copie des données personnelles".

14. Toutefois, aucune de ces réponses ne comportait de réponse aux questions de la Plaignante concernant ses données.

3. AUTORITÉ COMPÉTENTE

15. La présente plainte est déposée auprès de l'Autorité de protection des données belge (ci-après "APD") parce que le représentant d'AliExpress Singapour en Europe est situé en Belgique.
16. Comme indiqué dans la Section 2.1 ci-dessus, l'établissement principal de la Défenderesse se trouve à Liège.
17. Par conséquent, Cainiao Smart Logistics Network Limited à Liège doit être traité comme le représentant de la Défenderesse dans l'Union en vertu de l'article 27(1) RGPD. Pour cette raison, nous considérons que l'APD est l'autorité compétente pour traiter cette plainte.

4. VIOLATIONS DU RGPD

18. La Défenderesse a violé plus d'une disposition du RGPD. AliExpress n'a pas répondu de manière adéquate à la demande d'accès de la Plaignante et a donc violé les Articles 15(1), (2) et (3) et 12(1) et (2) RGPD.

4.1. Violation de l'article 15(1), (2) et (3) RGPD

3.1.1. AliExpress n'a pas donné accès aux données à caractère personnel de la Plaignante conformément à l'Article 15(1) et (2) RGPD

19. En violation de ses obligations énoncées à l'article 15(1) RGPD, la Défenderesse n'a jamais donné suite à la demande d'accès de la Plaignante.
20. La Défenderesse a répondu à la demande d'accès en renvoyant la Plaignante aux informations contenues dans sa politique de confidentialité et à la possibilité de télécharger une "*copie des données à caractère personnel*", ce qui, comme indiqué ci-dessus, n'a pas permis à la Plaignante d'obtenir une copie de ses données à caractère personnel dans la pratique (**annexe 4C**).
21. Il est donc impossible pour la Plaignante de vérifier la licéité du traitement de ses données personnelles, ce qui est l'objectif ultime du droit d'accès à ses données personnelles, conformément au Considérant 63 du RGPD, ainsi qu'à la jurisprudence de la CJUE sur le droit d'accès. La CJUE a explicitement fait référence à la finalité du droit d'accès au §44 de l'affaire C-141/12, *YS et autres* ("*c'est afin de pouvoir effectuer les vérifications nécessaires que la personne concernée dispose [...]*")

d'un droit d'accès aux données la concernant qui font l'objet d'un traitement")¹² . Satisfaire le droit d'accès de la Plaignante signifie qu'AliExpress doit fournir des informations "mise[s] à jour et adaptée[s] aux opérations de traitement effectivement effectuées à l'égard de la personne concernée",¹³ ce que la société n'a pas fait.

22. La CJUE a réaffirmé cette obligation du responsable du traitement au §51 dans l'affaire C-154/21 *RW contre Österreichische Post AG*, comme suit :

"[...] l'article 15, paragraphe 1, sous c), du RGPD doit être interprété en ce sens que le droit d'accès de la personne concernée aux données à caractère personnel la concernant, prévu par cette disposition, implique, lorsque ces données ont été ou seront communiquées à des destinataires, l'obligation pour le responsable du traitement de fournir à cette personne l'identité même de ces destinataires[...]".¹⁴

23. Par conséquent, le responsable du traitement a violé l'article 15(1)(c) RGPD. La simple violation de cette disposition est particulièrement grave car elle fait obstacle à l'exercice des autres droits de la Plaignante conformément aux articles 16 à 22 du RGPD. Fournir à la personne concernée un document qui ne peut être ouvert qu'une seule fois ne constitue pas une réponse adéquate à la demande d'accès de la Plaignante.
24. En outre, la Défenderesse n'a donné accès à aucune des garanties requises pour le transfert des données personnelles du plaignant vers la Chine, conformément à l'Article 46 du RGPD, violant ainsi l'Article 15(2) du RGPD.

3.1.2. AliExpress n'a pas donné accès à une copie des données à caractère personnel de la Plaignante en vertu de l'article 15(3) RGPD.

25. En violation de l'obligation de l'Article 15(3) RGPD de fournir "une copie des données personnelles faisant l'objet d'un traitement", AliExpress a fourni à la Plaignante une option d'accès à un fichier compromis, ce qui l'a donc empêchée de le fournir à votre Autorité. Cette option est particulièrement problématique car elle permet une lecture unique du document et empêche toute autre situation dans laquelle le document aurait dû être consulté, par exemple à des fins de *compliance*. Il s'agit là d'un obstacle insurmontable au droit d'accès de la Plaignante. Par la suite, la Défenderesse a envoyé à la Plaignante un autre document, qui ne contenait pas suffisamment d'informations, ne satisfaisant donc pas non plus aux

¹²Voy.

[https://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?jsessionid=8B5237DDAD14AB16A555ABCCB2F7F3B2?](https://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?jsessionid=8B5237DDAD14AB16A555ABCCB2F7F3B2?text=&docid=155114&pageIndex=0&doclang=fr&mode=lst&dir=&occ=first&part=1&cid=58965)

¹³§113, EDPB, Lignes directrices 01/2022 sur les droits de la personne concernée - Droit d'accès, 2023,

www.edpb.europa.eu/system/files/2024-04/edpb_guidelines_202201_data_subject_rights_access_v2_fr.pdf

¹⁴Voy. : <https://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?text=&docid=269146&pageIndex=0&doclang=en&mode=lst&dir=&occ=first&part=1&cid=60526>

exigences de l'article 15(3) RGPD (**annexe 4C**).

26. En ne fournissant pas une copie complète des données traitées, AliExpress a violé l'article 15(3) RGPD.

4.2. Violation de plusieurs dispositions de l'article 12 RGPD

27. AliExpress a violé l'article 12(1) et (2) RGPD.
28. Tout d'abord, AliExpress a violé l'Article 12(1) RGPD en ne prenant pas les mesures appropriées pour fournir la communication demandée en vertu de l'Article 15 RGPD, car elle n'a pas fourni à la Plaignante les informations demandées. En outre, comme les informations ont été fournies dans un fichier compromis, ne pouvant être ouvert qu'une seule fois, la Défenderesse n'a pas rendu les données à caractère personnel demandées facilement accessibles à Plaignante (**annexe 4C**).
29. Deuxièmement, le fait qu'AliExpress ait fourni à la Plaignante un fichier compromis a obligé cette dernière à présenter une deuxième demande d'accès, ce qui constitue une violation de l'article 12(2) RGPD.

5. DEMANDES ET SUGGESTIONS

5.1. Demande d'enquête

30. La Plaignante invite l'autorité compétente à enquêter, conformément à l'article 58(1) RGPD, sur le traitement de données effectué par AliExpress.

5.2. Demande de décision déclaratoire

31. La Plaignante demande que la plainte soit déclarée recevable et fondée et que la Défenderesse soit déclarée avoir violé les articles 15(1), (2) et (3), 12(1) et (2) RGPD.

5.3. Demande d'ordonner à la Défenderesse de se conformer à la demande de la Plaignante.

32. La Plaignante demande que l'autorité compétente ordonne à la Défenderesse de se conformer à la demande de la Plaignante et de fournir toutes les informations pertinentes à sa demande.

5.4. Suggestion d'imposer une amende

33. La Plaignante suggère que l'autorité compétente impose une amende à AliExpress, en tant que responsable du traitement, conformément à l'article 58(2)(i), et à l'article 83(5)(a) et (b) RGPD pour les infractions à l'article 15(1),(2) et (3) et à l'article 12(1) et (2) RGPD.

6. CONTACT

34. Les communications entre *noyb* et l'APD dans le cadre de cette procédure peuvent être effectuées par courrier électronique à l'adresse [REDACTED] en faisant référence au **numéro de dossier C100-01** ou par téléphone au [REDACTED].